CONCOURS INTERNE D'INGÉNIEUR EN CHEF TERRITORIAL

SESSION 2011

Analyse d'un document

Option : Construction et bâtiment

EPREUVE N°3

Durée : 4 h
Coefficient : 4

SUJET :

Vous êtes directeur (trice) de l'énergie et des moyens généraux de la ville de XXX (150 000 habitants) et avez en charge la mise en œuvre de la politique de la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments communaux. Le patrimoine communal représente 150 bâtiments pour une surface totale chauffée et éclairée de 145 000 m^2. La facture annuelle d'énergie est de l'ordre de 4 millions d'euros.

Dans le cadre de son Plan Climat Energie Territorial, la ville s'est engagée notamment à réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre sur ses bâtiments publics de 30 % à l'échéance 2020, par rapport à 2004. Cet engagement implique en particulier la réhabilitation thermique de l'ensemble de son patrimoine qui comporte de nombreux bâtiments anciens.

Les élus et le directeur général des services souhaitent déterminer le meilleur dispositif pour mettre en œuvre cet objectif et s'interrogent sur la pertinence du recours à un contrat de performance énergétique (CPE).

QUESTION 1

Dans un premier temps, vous évaluerez l'opportunité pour la collectivité de recourir au CPE pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée à partir de l'analyse des documents qui vous sont fournis.

QUESTION 2

Dans un deuxième temps, à partir de ces éléments et de votre expérience professionnelle, vous ferez une note de présentation de la méthodologie à mettre en œuvre et les choix stratégiques d'organisation à opérer pour mener à bien un CPE dans la collectivité.

Barème de notation :

- **Compte rendu critique de l'analyse : 8 points**
- **Orientations prospectives : 10 points**
- **Lisibilité et cohérence du document : 2 points**

DOCUMENTS JOINTS

Document n°1	Guide du contrat de performance énergétique Commissariat général au développement durable – juillet 2010	**Page 3**
Document n°2	Les contrats de performance énergétique – Synthèse générale Olivier Ortega – Mars 2011	**Page 23**
Document n°3	Faciliter les investissements par des contrats de partenariat de type contrat de performance énergétique (CPE) La Gazette des Communes – 25/02/2009	**Page 28**
Document n°4	Introduction et sommaire du marché du clausier CPE Mission d'appui à la réalisation des contrats de partenariat MAPPP/10-03	**Page 29**

NOTA :

- 2 points seront retirés au total de la note sur 20 si la copie contient plus de 10 fautes d'orthographe ou de syntaxe.
- **Les candidats ne doivent porter aucun signe distinctif sur les copies** : pas de signature (signature à apposer uniquement dans le coin gommé de la copie à rabattre) ou nom, grade, même fictifs. Seuls la date du concours et le destinataire, (celui-ci est clairement identifié dans l'énoncé du sujet) sont à porter sur la copie.
- Les épreuves sont d'une durée limitée. Aucun brouillon ne sera accepté, la gestion du temps faisant partie intégrante des épreuves.
- Lorsque les renvois et annotations en bas d'une page ou à la fin d'un document ne sont pas joints au sujet, c'est qu'ils ne sont pas indispensables.